



Taxe au sac Et si on avait **OUBLIÉ** de penser aux entreprises ?

Par Pascal Vuistiner
Journaliste

La question paraît à peine croyable, et pourtant ! La plupart des règlements sur la nouvelle taxe au sac ont oublié la situation des entreprises et de leurs déchets. Les besoins des PME ont tout simplement été négligés. Des corrections sont en route, mais la plupart des communes devront revoir leur copie.

La nouvelle loi est claire, en dessous de 250 employés, les entreprises sont tenues d'éliminer correctement leurs déchets et sont considérées comme des ménages.

Enquête

C'est une histoire à peine croyable, et pourtant, elle est vraie... La taxe au sac va débarquer, à part à Vétroz qui a choisi la taxe au poids, dans toutes les communes du Valais romand, en





Tentative d'explication

Les premiers règlements qui ont été votés par les assemblées primaires des communes du Valais romand ont négligé la situation des entreprises. En fait, il semble qu'il n'y ait que quelques communes qui ont pensé à rajouter quelque chose dans leurs règlements, en faveur des PME.

Les règlements sont aujourd'hui incomplets et non conformes aux nouvelles normes de l'Ordonnance sur les déchets (OLED).

Mais comment est-ce possible d'avoir été à ce point négligent et d'oublier la réalité des PME? Un groupe de travail, sous l'égide d'Antenne Région Valais romande, a mis en route cette taxe au sac. Certains ont posé des questions pour être sûrs de ne pas négliger les PME. En vain, le groupe de travail a estimé avoir le temps de voir venir... Résultat des courses.: les règlements sont aujourd'hui incomplets et non-conformes aux nouvelles normes de l'Ordonnance sur les déchets (OLED).

principe à partir du 1^{er} janvier 2018. Ça, c'est du connu. En plus des taxes habituelles en fonction du volume SIA des bâtiments, les privés seront soumis à une nouvelle taxe au sac qui se montera à 1,90 centime le sac de 35 litres. Objectif principal: selon le principe du pollueur-payeur, encourager les citoyens à trier un maximum leurs déchets et viser une rentabilité maximum dans les déchetteries communales qui, même si elles traitent des déchets, ne perdent pas toutes de l'argent et de très loin. La revalorisation de certains déchets valant, en effet, de l'or.

Ce qui est beaucoup moins connu, c'est la situation pour les entreprises, pour les PME qui sont le tissu économique de ce canton avec près de 90% des places de travail. A quelles sauces vont-elles être mangées? Quels seront les changements provoqués par l'arrivée de la taxe au sac pour les entreprises?

Si les questions semblent précises, les réponses, elles, sont plutôt inquiétantes.

Prenons un exemple concret avec une entreprise de sanitaire ou de peinture ou encore un restaurant comme il en existe des milliers en Valais. A partir du 1^{er} janvier 2018, que vont-ils faire avec leurs déchets périssables?

La nouvelle loi est claire, en dessous de 250 employés, les entreprises sont tenues d'éliminer correctement leurs déchets et sont considérées comme des ménages. Sauf que tout mettre dans des sacs de 35 litres à 1,90 franc/pièce risque, pour certains, de coûter cher à la fin de l'année. Sans parler des sacs de 110 litres à 6,20 francs/pièce pour les remplir de polystyrène expansé (Sagex) par exemple, ou d'autres matières très légères, mais encombrantes. Face à ces questions, des entreprises commencent à se faire du souci. Dans deux mois, la taxe au sac sera en vigueur et il reste dans certaines communes – heureusement pas toutes – encore beaucoup d'inconnus pour les patrons de PME et les indépendants.

GastroVert, un exemple à suivre?

Depuis 2011, Satom SA propose une collecte des déchets provenant des cuisines professionnelles. Ils sont acheminés vers l'installation de méthanisation de Villeneuve. Ils y sont valorisés par la production de biogaz, d'énergie électrique verte, de chaleur et, si les conditions le permettent, de compost.

L'utilisation des déchets de restauration pour compléter l'alimentation des animaux constituait, avant 2011, la filière traditionnelle. Leur transformation en aliments pour animaux entraîne cependant un risque de transmission de graves épizooties telles que la fièvre aphteuse, la peste porcine, l'ESB (vache folle) ou la grippe aviaire.

Quelques chiffres



41 000

... levées de bacs par année



3500 t

... de restes d'aliments traités par année



500

... remettants GastroVert



2011

... année de démarrage du service GastroVert



200 g

... de restes d'aliments générés par repas servi



La réaction de l'Antenne Région Valais Romand

Pour Philippe Varone, président de l'Association Région Valais romand (ARVR) qui regroupe les 63 communes francophones, « la situation n'est pas si grave pour les PME. Elles seront traitées comme les ménages privés, il faudra juste compter 2-3 ans pour que tout le monde s'adapte à la taxe au sac. Ce n'est pas le rôle de l'Antenne Région Valais romand de dire aux communes ce qu'elles doivent faire ou pas pour la gestion de leurs déchets. Certaines sont très actives (comme Sion par exemple en allant presque sur le pas de porte une fois par semaine pour ramasser les déchets organiques privés), d'autres devront probablement faire plus. Mais ce n'est pas à l'antenne de leur dire ce qu'elles doivent faire ». Dont acte.

► Que va-t-il donc se passer pour les entreprises ?

Dans certaines communes, et dans certaines villes notamment, les entreprises auront la possibilité de demander à être équipées de containers, parfois équipés de puces électroniques, mais c'est encore très rare. Et elles paieront selon le volume ou selon le poids. Ce sera assez complexe à gérer et cela va engendrer des coûts

Les changements induits par l'entrée en vigueur de la taxe au sac ont manifestement été mal évalués pour les entreprises du Valais romand.

difficilement estimables – mais très certainement à la hausse – pour les entreprises alors que le système de ramassage existe et que les communes pourraient au moins penser à faire un geste envers les PME qui assurent les emplois, en offrant des tarifs plus bas par exemple. Il en va de la qualité et la survie d'un certain service public, sinon des pans entiers du ramassage des déchets vont passer en mains privées, car aujourd'hui nos poubelles valent de l'or et certains financiers et entreprises l'on parfaitement compris.

La Satom à Monthey



Et pour toutes communes qui n'ont rien prévu. Et bien c'est très simple, à ce stade, les déchets périssables, les poubelles et tout ce qui n'est pas recyclable devront être gérés par les entreprises qui devront se débrouiller. Soit, elles mettront tout dans des sacs poubelles à 1,90 francs/pièce soit elles iront elles-mêmes à la Satom ou à l'UTO. Pensez-vous que ces dernières aient le temps d'aller 2 à 3 fois par semaine déposer leurs ordures à l'usine d'incinération et vous imaginez les coûts pour les PME ?

Et ce n'est pas tout, car si l'on aborde la question des déchets recyclables, la situation prend alors une tournure inattendue. Pour le papier, le carton et le verre essentiellement, aujourd'hui que proposent les communes pour les PME ? On peut, et c'est ce qui se passe la plupart du temps, tout amener à la déchetterie ou alors proposer des solutions décentralisées pour les grands volumes (verre et papier) pour faciliter la vie des entreprises. C'est ce qui a été fait par exemple, avec GastroVert pour les restaurants, à la Satom.

L'UTO à Uvrier





Les changements induits par l'entrée en vigueur de la taxe au sac ont manifestement été mal évalués pour les entreprises du Valais romand. Des communes l'ont compris à temps et ont modifié leur règlement. D'autres, la très grande majorité donc, devront remettre l'ouvrage sur le métier pour se conformer à la loi et aux nouvelles normes OLED. Et surtout, tout faire pour que les PME de ce canton ne soient pas le dindon de la farce, avec l'introduction de cette taxe au sac. Dire à longueur d'année que les conditions-cadres de l'économie doivent être au top, c'est une chose, faire en sorte que ce soit réellement le cas sur le terrain, c'est en une autre. ■

Saint-Maurice veut améliorer la collecte des restes de déchets alimentaires.

Depuis la fin du mois d'août 2017, une vingtaine d'emplacements de collecte ont été répartis dans Saint-Maurice et mis à la disposition des habitants. Une fois remplis, les containers sont ensuite transférés vers la SATOM, à Villeneuve, et méthanisés. Ce projet-pilote, qui est la suite d'un test débuté en décembre dernier, a plusieurs objectifs. Il devrait notamment permettre de diminuer le contenu des sacs d'ordures ménagères et de préparer les citoyens à l'introduction de la taxe au sac, prévue pour l'an prochain. A noter que le nom de ce service de collecte privée s'appelle GastroVert Private.

Coup de sac !

Ça paraît tout de même incroyable que l'on planche sur un changement aussi important en matière de collecte de déchets et que l'on élude tout simplement la problématique de la collecte des déchets des entreprises. Mis à part quelques communes qui ont individuellement solutionné le problème, aucune mesure particulière n'est prise en la matière et aucune solution globale n'est proposée. Il n'est ignoré de personne que l'activité économique de nos PME génère évidemment des déchets que nos autorités devraient avoir le souci de collecter de façon adaptée, à la fois pour que ces déchets soient correctement éliminés, mais bien sûr, aussi, pour solutionner une problématique qui touche toutes les entreprises. Comme elle l'a fait pour la taxe au sac, l'Antenne régionale va-t-elle prendre en main le problème ou abandonnera-t-elle communes et entreprises à leur sort? Faut-il rappeler que les entreprises génèrent de nombreux emplois et des rentrées fiscales non négligeables? Elles sont en droit d'attendre qu'on leur propose des services adaptés à leurs besoins. On y croit.

Marcel Delasoie
Secrétaire général UVAM

